

OFFICIEL

Assemblée Générale

L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Séance régulière de l'année 1896.

No 94] LOI

Amendement et décret à nouveau la loi 186 de 1894 approuvée le 13 juillet 1894, intitulée: "Une loi pour définir et punir certains délits dans l'industrie et le commerce..."

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la loi No 166 de la session de 1894, approuvée le 12 juillet 1894, est amendée et décrétée à nouveau, dans le langage suivant:

Section 1ère.—Que quiconque achètera des marchandises sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Section 2.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Section 3.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Section 4.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Section 5.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Section 6.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Section 7.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Section 8.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Section 9.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Section 10.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Section 11.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Section 12.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Section 13.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

reglées dans le bureau du Secrétaire d'Etat, ainsi qu'un affidavit d'indigibilité prescrit pour les postes d'Etat. Ils pourront sous toutes les formes de la façon prescrite par la loi pour le déplacement des employés de la ville pour crime, mauvaise conduite, méfiance, incompétence, corruption, favoritisme, extorsion, oppression grossière, inobservation des lois, etc.

Sec. 5.—Ledit Bureau procédera à son organisation à sa première réunion du mois de juillet, tous les quatre ans, et sera composé de sept membres à savoir: un maire, un adjoint au maire, un conseiller municipal, un juge de paix, un notaire, un avocat, et un commerçant.

Sec. 6.—Le Bureau nommera un secrétaire, un chirurgien de police et autant de capitaines, de sergents, de caporaux, de commis, d'opérateurs télégraphiques, d'agents, de portiers qui seront nécessaires à l'office du Bureau en vertu, sujet aux règlements régissant le corps de police, quatre agents pour la première et la deuxième tour de police correctionnelle, et deux agents pour les fonctions de l'inspecteur de police, pour maintenir l'ordre et exécuter les décrets des recordeurs.

Sec. 7.—Chaque officier et membre du corps de police gardera ses places tant que son nom sera inscrit sur la liste des employés de la ville, mais pourra être déplacé après que des plaintes par écrit auront été formulées contre lui et qu'une enquête aura eu lieu d'après les ordres du régiment du Bureau. Quand un officier ou un membre du corps de police sera empêché de travailler par la maladie ou un accident, il ne sera pas renvoyé de son emploi, à moins que cet empêchement ne dure plus de trois mois et que son mal ne soit incurable.

Sec. 8.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Sec. 9.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Sec. 10.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Sec. 11.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Sec. 12.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

Sec. 13.—Il est, de plus, décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises d'autrui, sans en avoir le droit ou l'intention de les vendre, sera coupable d'un délit et puni, si sa culpabilité est établie, d'une amende de dix dollars...

partement de la police, ou entre les mains du coroner, qui ne servira pas comme preuve à conviction, seront livrés au Bureau le premier jour de janvier de chaque année pour être vendus par ordre du Bureau. Toutes les sommes provenant de la vente de ces propriétés non réclamées, et le produit des affaires pour lesquelles seront déposées à la banque de la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'à la trésorerie du Bureau de police, gardera un compte.

Sec. 2.—Il est, en outre, décrété, etc., que les membres du Bureau des Commissaires de police, dans l'intérêt du public et de la discipline de la police sont, par la présente, autorisés à entrer dans tous les lieux publics d'annuaire, de cartes de visite, de cartes de service et dans tous les endroits où les listes sont maintenues.

Sec. 3.—Il est, de plus, décrété, etc., que toutes les parties de police sont, par la présente, autorisées à entrer dans tous les lieux publics d'annuaire, de cartes de visite, de cartes de service et dans tous les endroits où les listes sont maintenues.

Sec. 4.—Il est, de plus, décrété, etc., que toutes les parties de police sont, par la présente, autorisées à entrer dans tous les lieux publics d'annuaire, de cartes de visite, de cartes de service et dans tous les endroits où les listes sont maintenues.

Sec. 5.—Il est, de plus, décrété, etc., que toutes les parties de police sont, par la présente, autorisées à entrer dans tous les lieux publics d'annuaire, de cartes de visite, de cartes de service et dans tous les endroits où les listes sont maintenues.

Sec. 6.—Il est, de plus, décrété, etc., que toutes les parties de police sont, par la présente, autorisées à entrer dans tous les lieux publics d'annuaire, de cartes de visite, de cartes de service et dans tous les endroits où les listes sont maintenues.

Sec. 7.—Il est, de plus, décrété, etc., que toutes les parties de police sont, par la présente, autorisées à entrer dans tous les lieux publics d'annuaire, de cartes de visite, de cartes de service et dans tous les endroits où les listes sont maintenues.

Sec. 8.—Il est, de plus, décrété, etc., que toutes les parties de police sont, par la présente, autorisées à entrer dans tous les lieux publics d'annuaire, de cartes de visite, de cartes de service et dans tous les endroits où les listes sont maintenues.

Sec. 9.—Il est, de plus, décrété, etc., que toutes les parties de police sont, par la présente, autorisées à entrer dans tous les lieux publics d'annuaire, de cartes de visite, de cartes de service et dans tous les endroits où les listes sont maintenues.

Sec. 10.—Il est, de plus, décrété, etc., que toutes les parties de police sont, par la présente, autorisées à entrer dans tous les lieux publics d'annuaire, de cartes de visite, de cartes de service et dans tous les endroits où les listes sont maintenues.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE. Plus de \$51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis. Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte.

THERMOMÈTRES MÉDICAUX de Lion Bloch NOUVEAU SYSTÈME EXTRA-SENSIBLE. Présenté à l'Académie de Médecine de Paris par M. le D^r DUJARDIN-BEAUMETZ.

L. MONROSE, Agent Général d'Assurances, No 218 Rue Oryolone. Commercial Union Assurance Co., Limited, London.

CATAPLASME DU D^r LELIEVRE. Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris. PARIS, FLOUQUET, 65, rue de Valenciennes.

LE PLUS GRAND D'AMÉRIQUE, Le Piano Emerson. JUNIUS HART, SEUL AGENT, 1001 RUE DU CANAL.

LE GUIDE DE POCHÉ. France-Amérique. — 6^{ème} Edition 1896. Librairie Française, 136 Rue de Valenciennes.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. Dernier Modèle de la Maison LEOTY, 8, Place de la Madeleine, Paris.

GLACIERE CHATEAUX et des Campagnes. Fabricants de machines à sucre de toutes descriptions.

PHOSPHATINE FALIÈRES. La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants des 8 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance.

VAPEURS. Maudeville, Lewisburg et Madisonville. STEAMER NEW CAMELIA.

GE SONT LES MEILLEURS PIANOS. Et par conséquent les plus durables et les meilleurs marchés. GRUNEWALD, 715 RUE DU CANAL.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE. Entre New-York et le Havre, le Canal de Suez et Alexandrie, Egypte, via Paris, (valable 60 jours).

NOUS OFFRONS EN VENTE AVANT NOTRE DEMENAGEMENT Aux Nos 614 et 616 RUE DU CANAL. Pianos neufs ayant les derniers perfectionnements, à \$175.00.

UBROWELL STEAMSHIP CO. NORTHERN PACIFIC STEAMSHIP CO. BOSTON, NEW-YORK, HAVRE, LONDON.

VÉRITABLE ÉLIXIR DU D^r GUILLIÉ. Préparé par le Docteur Paul GAGE Fils, Pharmacien de 1^{re} Classe. PARIS — 9, RUE DE ORNÈS-SAINTE-HERMINE, 9 — PARIS.

Philadelpia Dental Rooms. Coin Canal & Bourbon, Au-dessus de la E. LEE HAT STORE, Elevateur, 4 rue Bourbon.

Aucune ANÉMIE de Résistée à l'HEMOGLOBINE de VON DESCHIENS. Ne cause ni Constipation ni Mauvaise Estomac. — Ne noircit pas les Dents.

Magasin du Bon Marché. 61 Rue Royale (NOUVEAU No 313). F. A. BRUNET, Horloger, Bijoutier, Joaillier.

Livres de Prières, Rosaire et Médailles de Première Communion. Vous avez un admirable assortiment de Rosaire, Livres de Prières et Médailles de Première Communion en or et en argent.

Successorale de la Compagnie d'Assurances du Sud Mutual. Nouveau No 399, Vieux No 68 Rue Royale.

Successorale de la Compagnie d'Assurances du Sud Mutual. Nouveau No 399, Vieux No 68 Rue Royale.